

Au Conseil général de  
1029 Villars-Ste-Croix

N. réf. : Prix Wakker.doc  
1029 Villars-Ste-Croix, le 28 août 2017

**Préavis municipal no 11/2017**  
concernant l'adhésion et la participation financière de la commune à l'association « Ouest  
lausannois : Prix Wakker 2011 »

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité propose d'adhérer à l'association sans but lucratif « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » créée par les sept autres Communes du district lors de l'assemblée constitutive du 16 février 2017. La Municipalité de Villars-Ste-Croix ne disposant pas des compétences pour constituer une association, ni pour y adhérer, elle a réservé la décision d'adhésion de Villars-Ste-Croix au vote par le Conseil général.

**Préambule**

En 2011, les huit Communes de l'Ouest lausannois et la Ville de Lausanne ont été distinguées par l'association Patrimoine Suisse. Le « Prix Wakker 2011 » récompensait alors les Communes signataires du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) pour leur démarche conjointe de mise en valeur de leur territoire, d'organisation de leur développement et de création d'une identité cohérente, orientées vers la qualité de vie.

Pour prolonger l'esprit de cette prestigieuse distinction, les Communes de l'Ouest lausannois ont constitué en 2013 un fonds qui a permis de financer de nombreuses actions de promotion et de sensibilisation : publications de livres, cartes de balades, expositions, photos, vidéos, rencontres publiques, etc.

**L'Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »**

L'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » reprend à son compte les actions du fonds Wakker, tout en s'ouvrant plus largement, puisque toute personne physique ou morale peut y adhérer. L'association peut aussi faire des demandes de soutien financier et de sponsoring auprès d'organismes externes, afin de financer ses propres projets et des projets tiers qui répondent à ses buts.

Selon ses statuts, l'Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » a pour but de « promouvoir les démarches intercommunales qui favorisent un développement territorial harmonieux et qui vise la préservation de la qualité de vie dans l'Ouest lausannois ». A ce titre, elle encourage et soutient notamment les actions qui ont pour but de : favoriser le développement d'une identité régionale ; préserver le patrimoine bâti et naturel ; encourager à la qualité du patrimoine futur ; promouvoir les déplacements de proximité et enfin, sensibiliser la population dans les domaines cités.

## Financements

Les montants des cotisations annuelles des membres ont été fixés de la manière suivante lors de l'assemblée constitutive du 16 février 2017 :

- Communes de l'Ouest lausannois : Fr. 0.20/habitant
- Autre personne morale : Fr. 200.-/personne morale.
- Personne physique : Fr. 50.-/personne physique

Pour la commune de Villars-Ste-Croix, et dès 2018, la cotisation annuelle se montera à env. CHF 190.00 (calculée pour 950 habitants à CHF 0.20/habitant), ce qui est comparable à la contribution qu'elle faisait jusque-là au fonds Wakker, via le budget SDOL. Dès 2018, ce poste sera donc supprimé du budget SDOL.

## Fonctionnement

Selon les statuts, le comité de l'association se compose de 3 à 5 membres dont la majorité représente les Communes. Le comité comprend au moins un membre tiers. Lors de l'assemblée constitutive du 16 février 2017, ont été élus pour toute la durée de la législature communale (2016-2021) : M. Christian Maeder, syndic d'Ecublens à la présidence, M. Jean-François Clément, syndic de Renens à la trésorerie et Mme Monique Keller, architecte et experte indépendante en urbanisme, paysage et patrimoine en tant que membre tiers.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX,**

Vu le préavis municipal no 11/2017 du 28 août 2017

Où le rapport de la Commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **Décide :**

- D'autoriser la Municipalité à inscrire la commune à l'association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »
- D'autoriser la Municipalité à porter le montant de la cotisation annuelle aux budgets futurs.

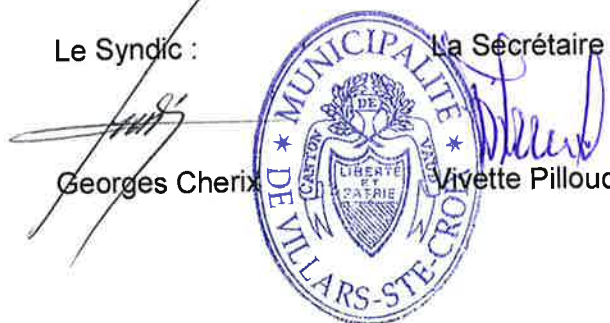
Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Georges Cherix

Vivette Pilloud



Annexe : statuts de l'Association « Ouest lausannois : Prix Wakker.